

Conditions générales Camping-car Kings C 23-25

Pour un voyage entre le 01/04/2025

et le 31/03/2026

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : Les départs ont lieu du lundi au vendredi entre 13 h et 16 h, le samedi sur rendez-vous entre 8 h et 13 h. Les retours ont lieu du lundi au vendredi entre 8 h et 10 h 30, le samedi sur rendez-vous entre 8 h et 10 h 30.

Heures d'ouverture des centres de location : (sous réserve de modifications)

Denver : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi sur rendez-vous

Las Vegas : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi sur rendez-vous

Los Angeles : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi sur rendez-vous

Orlando : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi sur rendez-vous

New York : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (novembre-février 9 h-16 h), le samedi sur rendez-vous

Seattle : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (de novembre à février, de 9 h à 16 h), le samedi sur rendez-vous

San Francisco : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi sur rendez-vous

Destination de dépôt uniquement : Dallas

Fermé le dimanche et les jours fériés suivants : 26 mai 2025 (Memorial Day), 4 juillet 2025 (Independence Day), 1er septembre 2025 (Labor Day), 27 novembre 2025 (Thanksgiving Day), 24 et 25 décembre 2025 (veille et jour de Noël), 31 décembre 2025 (veille du Nouvel An), 1er janvier 2026 (jour de l'An). Le centre de location de Denver est fermé entre le 6 décembre 2025 et le 28 février 2026. Le centre de location de Seattle est fermé entre le 5 janvier 2026 et le 2 février 2026.

Durée minimale de location : 7 à 10 nuits selon la saison, 14 nuits avec le tarif « Tout compris ».

Âge minimum et permis de conduire : les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide (permis voiture) en anglais ou avec traduction et être âgés d'au moins 21 ans.

CAUTION

La **caution de 1 500 \$** est débitée de la carte de crédit du locataire (le montant doit être disponible sur le compte : il ne sera pas débité mais bloqué et ne pourra pas être utilisé). Veuillez noter que la caution doit être versée par carte de crédit uniquement, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne sont pas acceptées. Lorsque des suppléments estivaux ou liés à des événements spéciaux s'appliquent (tels que les festivals régionaux « Coachella », « Burning Man », « Stagecoach », « Further Future », « NASCAR », « EDC », « RAAM », etc.), le dépôt de garantie de 2 000 \$ est débité (et non simplement autorisé/bloqué).

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES KINGS...

Les modèles Kings sont conçus pour les voyageurs qui souhaitent **profiter du grand air sans renoncer au confort**. Vous y trouverez de nombreux rangements astucieux, des rideaux pour plus d'intimité, des filets de sécurité pour les plus petits, un **auvent**, des connexions USB et bien plus encore. Tous les véhicules ont **moins de deux ans**, vous pouvez donc compter sur **un design moderne, une grande fiabilité et une tranquillité d'esprit**. Les kits de cuisine et de literie vous permettent de vous installer facilement dès votre arrivée, tandis qu'un réseau d'assistance national vous garantit une aide à proximité. Le personnel d'assistance est disponible 24h/24 et 7j/7 pour que votre voyage se déroule sans encombre et sans stress. **Un service de transfert est disponible** dans certains endroits. La liste des hôtels partenaires vous sera fournie une fois votre véhicule confirmé.

JOUR J...

Les départs ont lieu du lundi au vendredi de 13 h à 16 h, et le samedi sur rendez-vous entre 8 h et 13 h. **Prévoyez 1 à 2 heures** pour remplir les formalités administratives et vous familiariser avec le véhicule. En haute saison, les départs peuvent prendre plus de temps, il est donc **préférable de ne pas prévoir de long trajet le premier jour**. Prenez le temps de faire le tour du véhicule, à l'intérieur comme à l'extérieur, et prenez quelques photos pour vos archives. Pour des raisons de sécurité et de confort, les véhicules ne peuvent pas être récupérés le jour même de votre arrivée après un vol transcontinental. Nous vous recommandons de passer votre première nuit dans un hôtel ou un motel près de l'aéroport. Une pré-vérification en ligne est requise au moins 14 jours avant le départ. Vous recevrez le lien une fois votre réservation confirmée.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours se font du lundi au vendredi entre 8 h et 10 h 30, et le samedi sur rendez-vous entre 8 h et 10 h 30. **Prévoyez environ 1 heure pour la procédure de retour**, y compris les formalités administratives et l'inspection. Les véhicules doivent être rendus propres, dans le même état qu'à leur prise en charge, avec les réservoirs d'essence et de propane pleins et les réservoirs d'eaux usées vides.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule Le locataire s'engage à utiliser le véhicule de manière prudente et normale, uniquement pour ses besoins personnels, et à ne pas le sous-louer ni transporter de passagers contre rémunération. Le conducteur doit veiller attentivement aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire n'est pas autorisé à participer à un match, une course, un rallye ou toute autre compétition, ni à effectuer des essais ou des formations. Le locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illégales ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule en transportant plus de passagers que le nombre indiqué sur le certificat d'immatriculation. Le remorquage est limité à 1 500 lb avec l'équipement approprié; les remorques fermées, bateaux ou véhicules remorqués ne sont pas autorisés.

Locations aller simple Les trajets aller simple sont possibles entre les différents centres de location du bailleur, moyennant des frais spécifiques et toujours sous réserve de disponibilité.

Modification, annulation, jours non utilisés et « non-présentation » Modification de réservation : Toute modification doit être effectuée par écrit et confirmée par écrit. Aucun frais jusqu'à 66 jours calendaires avant la date de départ. Au-delà, des frais de traitement de 50,00 \$ s'appliquent. Les modifications portent sur les options réservées telles que kilométrage/articles ajoutés, nombre de passagers, taille du véhicule et dates dans la semaine suivant la réservation. Toute modification du type de véhicule, des dates de voyage, du lieu, du nom, etc., sera considérée comme une nouvelle réservation, entraînant l'annulation de la réservation initiale et l'application des frais d'annulation. Toute demande de modification de catégorie, de nom, de date(s) ou de lieu(x) entraîne un nouveau calcul du montant dû. Les tarifs et réductions en vigueur au moment de la révision s'appliquent. Pour une demande de modification de date(s) ou de lieu(x) moins de 66 jours avant la date de départ, les conditions d'annulation ci-dessous s'appliquent. Tout changement de nom entraîne une annulation et la nécessité d'une nouvelle réservation.

Conditions d'annulation : Toutes les annulations doivent être faites par écrit (e-mail) et seront confirmées par écrit. Les frais d'annulation sont calculés comme suit :

Annulation notifiée plus de 64 jours avant le départ : \$120

Annulation notifiée entre 64 et 34 jours avant le départ : 20% du montant de la location

Annulation notifiée entre 33 et 20 jours avant le départ : 50% du montant de la location

Annulation notifiée à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant total de la facture

En cas d'annulation de location avec un One way (restitution dans une autre agence) , celui-ci est intégralement dû, quelle que soit la date d'annulation.

Remboursement de la portion non utilisée de la réservation confirmée : Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ retardé, retour anticipé, kilométrage non utilisé ou en cas de « non-présentation ».

Libération du véhicule après un « non-présentation » : Si le bailleur est dans l'impossibilité d'établir une communication avec le locataire, le véhicule peut être réaffecté l'après-midi du 3e jour calendaire, le jour de départ comptant comme premier jour calendaire.

Permis de conduire et âge Un permis de conduire national valide, original, est requis et doit être présenté pour chaque conducteur (aucune photocopie acceptée). Les locataires étrangers doivent disposer d'un Permis de Conduire International ou d'une traduction en anglais de leur permis délivrée par leur pays d'origine. Tous les conducteurs doivent être présents au départ. Les permis de conduire numériques ne sont pas acceptés; un Permis de Conduire International doit être présenté si un permis numérique est utilisé dans le pays d'origine. Tous les conducteurs doivent respecter l'âge minimum indiqué sur la grille tarifaire.

Échéance de paiement Les frais de location et autres charges doivent être reçus au plus tard 30 jours calendaires avant la prise du véhicule. Le bailleur se réserve le droit d'annuler la réservation si le paiement n'est pas reçu en totalité à la date d'échéance. Dans ce cas, le barème de frais d'annulation ci-dessus s'applique.

Paiement intégral non reçu au moment du départ : Sans paiement intégral, aucun véhicule ne sera remis au locataire; aucune exception.

Dépôt de garantie Un dépôt de garantie de 1 500,00 \$ est requis au départ, autorisé sur une carte de crédit principale non débit (Visa, MasterCard ou American Express) avec une ligne de crédit suffisante; le montant est préautorisé et non débité. Les locataires doivent restituer le véhicule avec un intérieur propre et les réservoirs vidés. Des frais minimaux de nettoyage et de désodorisation de 250,00 \$ s'appliquent en cas de fumée ou d'animaux; le locataire est responsable de ces frais en cas de non-respect de la politique. Pour des événements spéciaux tels que des festivals régionaux, Coachella, Burning Man, Stagecoach, Further Future, NASCAR, EDC, RAAM et autres

événements où un supplément s'applique ou si aucun kilométrage n'a été prépayé, des dépôts supplémentaires peuvent être requis ou débités. En cas de fonds insuffisants, le véhicule ne sera pas remis au locataire et la réservation sera annulée, avec perte des fonds prépayés.

Dépôt supplémentaire après un accident : Avant la mise à disposition d'un véhicule de remplacement, le bailleur débitera un dépôt supplémentaire de 2 000,00 \$ sur la carte de crédit du locataire, que celui-ci soit en faute ou non. Ce montant sera remboursé au retour (moins tout frais/charge) à condition qu'aucun autre dommage ne soit constaté.

Cartes de crédit Visa, MasterCard et American Express sont acceptées. Aucune carte de crédit prépayée n'est acceptée.

Taxes et frais gouvernementaux Les taxes de vente locales sont incluses pour tous les articles prépayés. Les taxes locales s'appliquent à tous les frais de prise et de restitution et peuvent changer à tout moment. Les frais gouvernementaux nouvellement imposés (autres que la taxe de vente ou les frais du DMV) non connus au moment de la production seront perçus auprès du locataire au départ.

Transferts Les transferts sont disponibles sur demande uniquement et doivent être réservés via l'enregistrement en ligne au moins 14 jours avant le premier jour de location et confirmés par l'agence. De nombreux aéroports n'autorisent que la dépose (« drop?off ») et non la prise en charge (« pick?up »). Les clients ayant réservé une navette doivent contacter l'agence 4 jours avant le premier jour de location pour planifier l'heure de prise en charge. Les transferts sont disponibles depuis certains hôtels d'aéroport et quelques points de transport public listés par l'agence.

Véhicule non restitué à l'agence convenue Si le locataire ne restitue pas le véhicule à l'agence convenue par écrit (par exemple dans le Contrat de Location), les frais de transfert du véhicule vers l'agence convenue seront à la charge du locataire.

Prise en charge et restitution du véhicule Au moment de la prise en charge, la personne au nom de laquelle la réservation a été effectuée doit être présente avec la carte de crédit portant son nom et, si elle souhaite conduire, également avec son permis de conduire original. Si elle ne conduit pas, un autre document officiel doit être présenté pour confirmer son identité. Il est également nécessaire de présenter le permis de conduire original de tout conducteur supplémentaire afin qu'il soit assuré et légalement autorisé à conduire le véhicule. Le permis de conduire original en anglais, néerlandais, allemand, espagnol, portugais, français ou italien est accepté. Si le permis de conduire est rédigé dans une autre langue, un Permis de Conduire International ou une traduction officielle en anglais doit être présenté au moment de la prise en charge, accompagné de l'original. Le bailleur a le droit, et l'obligation légale, de refuser le véhicule si le locataire semble incapable de conduire un camping-car, par exemple en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues. Si une autre personne du groupe doit conduire, elle doit également présenter son permis de conduire original lors de la prise en charge afin de garantir qu'elle est légalement autorisée à conduire le véhicule. Si le locataire principal n'est pas jugé apte à conduire, il ne sera pas inscrit comme conducteur sur le contrat de location et ne sera pas couvert par l'assurance. Toutefois, le locataire principal reste entièrement responsable du véhicule. S'il souhaite être inscrit comme conducteur, il devra revenir ultérieurement dans une agence du bailleur afin d'obtenir un contrat de location mis à jour.

Afin d'éviter les temps d'attente, tous les locataires sont invités à s'enregistrer en ligne et à contacter l'agence pour convenir de l'heure exacte de prise en charge. Un nombre limité de rendez-vous anticipés peut être disponible gratuitement en appelant l'agence de départ deux ou trois jours ouvrables avant la prise en charge.

Horaires de prise en charge et de restitution Les horaires habituels de prise en charge du véhicule sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 13h00 à 16h00

Le samedi sur rendez-vous entre 8h00 et 13h00 Les restitutions s'effectuent entre 8h00 et 10h30. Remarque : Pour garantir une prise en charge ou une restitution anticipée ou tardive, le locataire doit prolonger, si la disponibilité le permet, la réservation d'une nuit avant ou après et régler la ou les nuitées supplémentaires.

Horaires d'ouverture des agences Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (New York et Seattle : de novembre à février de 9h00 à 16h00) Samedi : de 8h00 à 13h00 (ou en haute saison selon les besoins) (New York et Seattle : de novembre à février sur rendez-vous) Dimanche : fermé L'agence de Denver est fermée du 6 décembre 2025 au 28 février 2026. L'agence de Seattle est fermée du 5 janvier 2026 au 2 février 2026.

Retard dû à des circonstances externes Bien que des circonstances externes puissent entraîner des modifications du voyage, telles que les horaires d'arrivée des vols, celles-ci ne donnent pas droit à une annulation ou à une modification gratuite ni à un service de prise en charge/restitution en dehors des heures normales d'ouverture.

Orientation du locataire Le bailleur dispose de personnel parlant allemand et anglais dans toutes les agences. Le néerlandais, le français, l'espagnol et le portugais sont parlés dans certaines agences. Après avoir complété les formalités administratives, les locataires reçoivent une présentation détaillée du véhicule. De plus, un manuel d'utilisation numérique est disponible en allemand et en anglais. En cas d'urgence, d'accident ou de problème technique, les locataires peuvent appeler le numéro d'assistance gratuit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Siège enfant/rehausseur Les parents ou tuteurs sont responsables du respect des lois applicables concernant les sièges enfants ou rehausseurs. Le bailleur ne fournit pas de sièges enfants ni de rehausseurs et son personnel n'est pas autorisé à donner des instructions d'installation ni à aider à l'installation.

Remplacement du véhicule Si, pour une raison quelconque, le véhicule réservé n'est pas disponible, le bailleur se réserve le droit de le remplacer par un véhicule de même catégorie ou de catégorie supérieure sans frais supplémentaires. En cas de remplacement par un véhicule moins cher, la responsabilité du bailleur se limite à la différence de prix entre les deux véhicules. Aucun remplacement de véhicule ne donne droit à une indemnisation autre que celle mentionnée ci.

Longueur du véhicule Si un locataire a besoin de mesures exactes pour prendre des dispositions avec un ferry ou un autre service, il doit contacter directement le loueur.

Restrictions de voyage

Mexique : Les voyages au Mexique ne sont pas autorisés.

Death Valley : Les voyages dans la Death Valley sont interdits entre le 1er juin et le 30 septembre.

Autres : Les voyages sur des routes privées, en gravier, en terre ou forestières et autres routes non publiques, plages, etc., ainsi que dans le centre-ville de New York, Montréal et Québec (Canada) sont interdits.

Alaska : Les voyages en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont autorisés à condition que le bailleur ait été informé au moment de la réservation. Le bailleur tiendra le locataire responsable en cas de non-respect de ces restrictions, y compris en cas d'accident, de panne mécanique ou de vol dans une zone interdite.

Essence et propane Le coût de l'essence et du propane n'est pas inclus dans la location et le bailleur n'assume aucune responsabilité concernant les estimations de consommation. Tous les véhicules sont livrés avec les réservoirs pleins et le locataire doit restituer le véhicule avec des réservoirs pleins, faute de quoi des frais seront facturés.

Responsabilités en matière d'entretien, de réparation et de remboursement Responsabilités d'entretien : Le locataire est responsable de la vérification du niveau d'huile moteur et du liquide de refroidissement à chaque plein et doit informer immédiatement le bailleur en cas de panne mécanique. Les recharges de liquide de refroidissement et les réparations autorisées seront remboursées au retour du véhicule sur présentation de tous les reçus. Il est de la responsabilité du conducteur d'utiliser le véhicule de manière sûre et prudente.

Entretien, réparations et remboursement : Pour tout entretien ou réparation dépassant 100,00 \$, le locataire doit appeler la ligne d'assistance gratuite du bailleur, disponible 24 h/24 et 7 j/7, afin d'obtenir une autorisation. Les factures non autorisées supérieures à 100,00 \$ ne seront pas remboursées. Les reçus et pièces remplacées doivent être présentés pour obtenir un remboursement. Le locataire sera tenu responsable des dommages mécaniques dus à une négligence dans l'utilisation et/ou l'entretien du véhicule.

Difficultés techniques avec le véhicule et ses équipements Chaque véhicule est livré avec un manuel du propriétaire et le numéro de la ligne d'assistance 24 h/24 et 7 j/7 du bailleur, gratuite depuis tout téléphone fixe aux États-Unis. Le bailleur ne rappelle pas et n'accepte pas de demandes de rappel, car le locataire peut être en randonnée, en visite, etc., et ne pas être à proximité du véhicule. Le locataire doit appeler lorsqu'il est dans ou près du véhicule. Lorsqu'il reçoit un appel, le bailleur distingue entre un désagrément et une urgence :

Un désagrément est défini comme un événement obligeant le locataire à trouver une solution alternative ou lorsqu'un équipement non lié à la sécurité ne fonctionne pas. Par exemple : acheter de la glace parce que le réfrigérateur ne fonctionne pas, le lecteur DVD ne fonctionne pas, ou l'extension coulissante ne s'ouvre pas et l'espace intérieur n'est donc pas augmenté.

Une urgence est définie comme une situation où le véhicule ne peut plus être conduit en toute sécurité. Par exemple : lorsque le moteur cesse de fonctionner. Dans ce cas, l'assurance Interruption de Vacances (VIP) s'applique (voir paragraphe suivant).

Assurance interruption de vacances (VIP) Si les vacances en camping car du locataire sont interrompues par une urgence telle que définie ci-dessus, et non par un accident ou un dommage causé par le locataire, pendant plus de 12 heures après notification au bailleur, le locataire sera remboursé du montant le plus élevé entre le tarif brut journalier de location ou les frais d'hôtel jusqu'à 25,00 \$ par personne et par nuit, et la location de voiture jusqu'à 50,00 \$ par jour et par véhicule, avec un maximum combiné de 1 500,00 \$ par contrat de location. Ce remboursement n'est disponible que si le bailleur a eu la possibilité de résoudre le problème et si le locataire a coopéré. Sont exclus du remboursement VIP les équipements de confort défectueux tels que radio, Bluetooth, GPS, générateur, batteries, climatisation, réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, régulateur de vitesse, auvent, extension coulissante, etc., qui ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques.

En cas d'accident La couverture d'assurance peut être annulée si les instructions suivantes ne sont pas respectées. Le locataire doit :

Obtenir un rapport de police auprès de l'agent ayant constaté l'accident,

Informé le bailleur dès que possible, mais au plus tard dans les 24 heures suivant l'accident,

Fournir le rapport d'accident complété au plus tard lors de la restitution du véhicule. Ce formulaire est fourni et conservé dans le véhicule avec les papiers d'immatriculation et d'assurance. Le rapport écrit complet doit contenir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de permis de conduire, la date de l'accident, etc. de l'autre partie.

Tous les documents relatifs à l'accident doivent inclure un rapport de police ou un numéro d'identification.

Infractions de stationnement et de circulation Le locataire assume la responsabilité de toutes les amendes, frais et frais de justice liés aux péages, infractions routières ou toute autre contravention, et sera facturé en conséquence. Des frais administratifs d'au moins 25,00 \$ seront ajoutés à chaque contravention. Pour les infractions routières, le locataire est responsable du montant total de l'amende, y compris les frais de retard, et se verra facturer des frais administratifs de 100,00 \$ par infraction. Pour les péages routiers ou de ponts, la carte de crédit du locataire sera débitée du montant du péage, des frais de retard et de frais de traitement supplémentaires de 25,00 \$ par péage.

Système de péage dans les Keys en Floride Depuis février 2011, la Florida Turnpike Entreprise a mis en place un système de péage entièrement électronique sur la section sud de 47 miles de la Turnpike, de US1 à Florida City jusqu'à la limite du comté de Miami-Dade/Broward. Les anciens postes de péage ont été supprimés et les péages ne peuvent plus être payés en espèces. Les options de paiement suivantes sont disponibles :

Les locataires récupérant leur véhicule à l'aéroport international d'Orlando peuvent louer un transpondeur SunPass auprès de l'agence.

Un transpondeur SunPass peut être obtenu en appelant le 1-888-865-5352 ou en visitant www.SunPass.com.

Le programme « TOLL-BY-PLATE » peut être utilisé comme alternative. Ce programme photographie la plaque d'immatriculation du véhicule et facture le péage au propriétaire enregistré du véhicule. Le programme permet au locataire d'ouvrir un compte et de payer les péages avant l'émission d'une facture. Les paiements peuvent être effectués en espèces, par carte de crédit/débit en ligne ou via de nouvelles bornes de paiement situées dans des commerces de détail. Attention : La loi de l'État de Floride (Statut 316.1001) impose le paiement des péages prescrits pour l'utilisation des infrastructures. Le non-respect de cette loi peut entraîner une amende civile de 100,00 \$ ou plus, des frais de justice et la suspension de l'immatriculation du véhicule et/ou du permis de conduire. Il est important que le locataire informe l'agence de restitution de son passage sur la Turnpike, quelle que soit l'option choisie. Si une facture de péage est envoyée au bailleur en tant que propriétaire enregistré du véhicule, tous les frais seront débités de la carte de crédit du locataire et traités conformément aux dispositions relatives aux contraventions (y compris les frais administratifs).

Frais de nettoyage Les locataires doivent restituer le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs d'eaux grises et usées vidés. L'extérieur du véhicule n'a pas besoin d'être nettoyé par le locataire (sauf pour des événements tels que Burning Man, RAAM, EDC, etc.). Des frais de nettoyage et de vidange s'appliquent selon les tarifs affichés à l'agence de restitution.

Durée minimale de location et calcul du tarif Les tarifs de nuit sont calculés au prorata lorsqu'ils chevauchent plusieurs saisons. Durée minimale de location de 7 nuits et 14 nuits minimum avec le tarif « Tout Inclus ». 12 nuits minimum lorsque le supplément de saison d'août s'applique. Lors de la participation au RAAM (Race Across America) ou lorsque le supplément de saison d'août s'applique, un dépôt de 2 000,00 \$ est exigé (et non simplement autorisé). Tous les conducteurs doivent avoir au moins 21 ans. Tout kilométrage nécessaire doit être réservé à l'avance. Aucun kilométrage supplémentaire ni surclassement « Tout Inclus » n'est disponible au départ. Pour tous les trajets aller simple, le prépaiement du kilométrage minimum requis entre l'agence de départ et l'agence de restitution est obligatoire. Dans les zones où il gèle, les systèmes d'eau propre et d'eaux usées seront vidangés et ne pourront pas être utilisés. Si le véhicule est restitué dans une agence où il gèle, des frais de ré-hivernage de 100,00 \$ s'appliquent. Tout dommage lié au gel sera facturé.

Jours fériés et agences fermées selon la saison L'agence de Denver est fermée à la location du 6 décembre 2025 au 28 février 2026 et l'agence de Seattle du 5 janvier 2026 au 2 février 2026. Les réservations sont possibles uniquement sur demande spéciale. Toutes les agences sont fermées le dimanche et les jours fériés suivants : 26 mai 2025 (Memorial Day), 4 juillet 2025 (Independence Day), 1er septembre 2025 (Labor Day), 27 novembre 2025 (Thanksgiving Day), 24 et 25 décembre 2025 (Christmas Eve and Day), 31 décembre 2025 (New Year's Eve), 1er janvier 2026 (New Year's Day).

Réservations pour Burning Man Toute personne prévoyant d'assister à Burning Man doit en informer le bailleur au moment de la réservation, car des conditions particulières s'appliquent à tous les participants.

Retour tardif non autorisé (ou « prolongation non autorisée de la période de location ») Si le locataire restitue le véhicule après 11h00 sans autorisation préalable du bailleur, il sera facturé 50,00 \$ par heure. Les prolongations non autorisées seront facturées au double du tarif de location applicable. Pour éviter ces frais, le locataire doit contacter le bailleur au moins un jour ouvrable avant la date de restitution du véhicule et obtenir une autorisation écrite pour prolonger la période de location. Dans ce cas, le tarif normal de location (brut) s'appliquera et sera dû au moment de la prolongation.

Restrictions concernant le tabac et les animaux, frais de nettoyage Il est interdit de fumer. Les animaux ne sont pas autorisés. Des frais minimaux de nettoyage et de désodorisation de 250,00 \$ s'appliquent pour chaque violation. Les locataires doivent restituer le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs vidés. L'extérieur du véhicule n'a pas besoin d'être nettoyé par le locataire (sauf pour des événements tels que Burning Man, RAAM, EDC, etc.). Des frais de nettoyage et de vidange s'appliquent selon les tarifs affichés à l'agence de restitution.

Aperçu des assurances Le texte suivant est fourni à titre de référence uniquement. Le contrat de location est

contraignant et prévaut sur toute autre forme.

Assurance responsabilité civile (couverture secondaire incluse dans le tarif journalier) : L'assurance responsabilité civile offre au locataire une couverture jusqu'aux limites minimales de responsabilité financière de l'État contre les réclamations d'un tiers pour blessures corporelles et/ou dommages matériels résultant d'un accident pendant l'utilisation du véhicule de location.

Assurance responsabilité civile supplémentaire (SLI) : L'assurance responsabilité civile supplémentaire optionnelle offre au locataire une couverture automobile pour des montants supérieurs aux limites de l'État et jusqu'à 1 000 000,00 \$ contre les réclamations d'un tiers pour blessures corporelles et/ou dommages matériels.

Couverture Premium VIP (incluse dans le tarif journalier) : La couverture Premium VIP comprend une couverture secondaire complète et collision pour le véhicule loué avec une franchise de 1 500,00 \$ par incident. La couverture inclut, sans s'y limiter :

« Conducteur non assuré » si le locataire est impliqué dans un accident avec un conducteur non assuré,

Dommages accidentels au véhicule (qu'ils soient causés par le locataire ou un tiers),

Dommages au pare-brise, aux vitres ou aux pneus,

Vol, incendie du véhicule,

Vandalisme.

Option VIP Plus : Dans le cadre d'une location standard, le locataire est responsable de toute perte ou dommage au véhicule, quelle qu'en soit la cause ou la personne responsable, jusqu'à 1 500,00 \$ par incident. L'option VIP Plus réduit la responsabilité du locataire en cas de dommages au véhicule de location à 0,00 \$ (sauf indication contraire, voir ci-dessous). L'option VIP Plus n'est pas obligatoire. Le locataire peut l'acheter à l'avance ou sur place (taxes applicables). L'option VIP Plus n'est pas une assurance ; elle réduit uniquement la responsabilité financière du locataire si le véhicule loué est endommagé ou volé. La franchise est annulée tant que le locataire ne viole pas le contrat de location. L'option VIP Plus ne s'applique pas si :

le locataire utilise le véhicule en violation du contrat de location ;

le locataire ne retire pas les clés ou ne verrouille pas toutes les portes et fenêtres et que le véhicule est volé ;

le locataire omet de notifier immédiatement l'agence de location et la police de tout incident ;

le locataire ne paie pas les frais prévus au contrat de location ;

la législation locale ou nationale applicable ne le permet pas.

Incidents non couverts (liste non exhaustive) : Aucune assurance responsabilité civile, tous risques ou collision n'est fournie et le locataire est entièrement responsable, légalement et financièrement, pour :

Dommages à l'intérieur du véhicule ;

Dommages aux personnes, effets personnels et biens ;

Transport de plus de passagers que le nombre de ceintures de sécurité disponibles ;

Dommages intentionnels ou délibérés causés par le locataire ou ses invités ;

Dommages au véhicule causés par un usage abusif ou détourné à des fins illégales ;

Dommages pour lesquels le locataire est poursuivi par les autorités locales pour négligence ;

Dommages causés par le gel (par ex. d'un véhicule non hiverné) ou par une surchauffe du véhicule ou de ses systèmes ;

Conduite du véhicule sans contrat de location ou en violation du contrat de location ;

Dommages et accidents causés par un conducteur sous l'influence d'alcool, de drogues ou de toute autre substance contrôlée ;

Dommages résultant de l'utilisation d'un système de nivellement par le locataire (s'il le reconnecte) ;

Dommages résultant de la conduite avec l'auvent ouvert ;

Dommages et blessures causés par le non-respect des procédures d'utilisation appropriées, comme l'utilisation d'un carburant inadapté, le défaut de maintenir les niveaux d'huile ou de liquide de refroidissement, la pression des pneus, etc., la surcharge du véhicule et/ou le dépassement de la capacité légale de remorquage (limite de 1 500 lb avec équipement approprié – remorques fermées, bateaux ou véhicules remorqués non autorisés) ;

Dommmages au véhicule ou aux biens d'un tiers dus à la négligence grave ou à la volonté délibérée du locataire de ne pas respecter les lois locales ou par manque de bon sens ;

Conduite du véhicule par toute personne ne respectant pas les conditions d'âge indiquées dans les documents de location, non inscrite sur le contrat de location ou ne possédant pas de permis de conduire original valide ;

Dommmages et pertes dus à une utilisation « hors route » du véhicule, ou causés lors de voyages dans des zones interdites, à la suite d'une mauvaise indication GPS, ou lors de déplacements dans des zones non autorisées, y compris mais sans s'y limiter : Mexique, centre-ville de New York, Montréal et Québec (Canada) (voir section « Restrictions de voyage »).

Remarque : En cas de sinistre, le bailleur n'agira pas comme expert pour les polices d'assurance tierces achetées par le locataire (telles que les assurances à franchise 0,00 \$, etc.).

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.